



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

ZONES DE CIRCULATION APAISÉE : POURSUITE DE L'EXPÉRIMENTATION ET NOUVELLES MESURES

La Ville de Limoges vient de prendre deux arrêtés autorisant la circulation des taxis dans les voies réservées aux bus et partagées, le cas échéant, avec les cyclistes.

Cette mesure, déjà adoptée par de nombreuses villes, rejoint l'expérimentation des nouvelles modalités de partage de l'espace public favorisant l'usage des mobilités douces par le plus grand nombre, tout en améliorant les conditions de déplacement des personnes à mobilité réduite nécessitant des transports particuliers.

De manière temporaire du 24 juillet au 30 novembre 2020, est autorisée la circulation des taxis dans certaines voies de bus, à savoir, dans les nouvelles voies bus créées à l'issue du confinement :

- boulevard Georges-Perrin
- avenue du Général Leclerc
- boulevard Louis-Blanc
- boulevard Gambetta
- place d'Aine
- boulevard Victor-Hugo
- rue de la Mauvendièrre
- pont de la Révolution
- bretelle rue de Nexon qui débouche sur le pont de la Révolution

Les taxis pourront également circuler sur les voies de bus créées antérieurement, à savoir :

- avenue Albert-Thomas
- avenue Georges-Pompidou
- pont de la Révolution

Contact presse Ville de Limoges :

Emilie BETOUL

05 55 45 63 02 / emilie.betoul@limoges.fr

Suivez l'actualité de la Ville : limoges.fr



/villedelimoges



@VilleLimoges87



7ALimoges



/ville_de_limoges



villedelimoges